



Schweizerische Gesellschaft für Notfall- und Rettungsmedizin
Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage
Società Svizzera di Medicina d'Urgenza e di Salvataggio
Swiss Society of Emergency and Rescue Medicine

Pandémie COVID 19 : réglementations d'exception

Attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence
préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS)

Interventions de médecin d'urgence

Pour l'AFC en médecine d'urgence préhospitalière / médecin d'urgence (SSMUS) MUP les interventions de médecin d'urgence ne peuvent être validées qu'une fois que les cours requis (cours de médecine d'urgence, ACLS, PALS) ont été accomplis avec succès.

En raison de la pandémie COVID-19 avec l'annulation de tous les cours entre début mars et certainement fin juin 2020, cette exigence n'est pas possible pour de nombreux candidats à l'AFC.

Les réglementations d'exception suivantes ont donc été décidées et approuvées par la direction de l'ISFM FMH :

La responsabilité pour la formation postgraduée des futurs médecins d'urgence incombe au responsable de l'établissement de formation / du service de médecin d'urgence

Le responsable (établissement de formation ou service de médecin d'urgence) confirme qu'un candidat a effectué les interventions sans les exigences des cours suivis.

Les responsables des établissements de formation confirment les connaissances nécessaires avant les interventions.

L'attestation de formation complémentaire en médecine d'urgence préhospitalière/médecin d'urgence (SSMUS) n'est délivré qu'une fois les cours sont terminés. Cette réglementation d'exception ne concerne que la reconnaissance des interventions de médecin d'urgence pour l'AFC MUP.

Les lieux de cours de médecine d'urgence feront tout ce qui est en leur pouvoir pour augmenter le nombre de cours offerts en 2021.

Les candidats qui ont un besoin urgent de l'AFC (par exemple pour une candidature) recevront sur demande une confirmation comme mentionné ci-dessus de la part du secrétariat central de la SSMUS (mais la vérification du dossier doit avoir lieu dans tous les cas).

18.05.2020 : Faculté médecin d'urgence

19.05.2020 : Approbation par la commission de formation SSMUS

29.05.2020 : Approbation par la direction ISFM FMH